



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 12.04 2021

Intervention de **Florence GASCOIN**

Délibération n° 24 : Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Saint-Herblain et l'Association Le Comité des Fêtes

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Les élu-e-s de Saint-Herblain en Commun voteront pour cette convention pour soutenir l'Association Le Comité des Fêtes.

Par contre, nous avons des remarques et des propositions à vous soumettre.

Dans la conjoncture actuelle où il est question de parité entre les femmes et les hommes et de respect. Est-il convenable d'élire des miss de beauté, ou des reines du bal sachant que dans un avenir plus ou moins proche cette pratique n'aura plus lieu ?

Les femmes souhaitent plus que tout être respectées et valorisées par leur travail, leur intelligence, leur efficacité et non pas pour leur beauté !

Nous pourrions d'ailleurs nous interroger sur les codes de beauté, et qui les fixent !

Pourquoi ne pas remplacer cette élection pour élire à la place, l'Herblinoise ou l'Herblinois de l'année pour son implication dans la ville ? Nous avons beaucoup de jeunes qui mériteraient d'être valorisés.

La deuxième remarque concerne la journée nationale des Droits des Femmes qui n'a pas été mise en valeur à Saint-Herblain.

Puisque dans le précédent conseil nous avons voté pour donner le nom de 2 femmes pour des rues herblinoises, pourquoi ne pas profiter de cette journée du 8 mars pour poser les plaques en leur honneur ?

D'ailleurs, en regardant les noms des rues, nous avons remarqué qu'il existait la rue Pierre Curie, qui pourrait être renommée en Marie & Pierre Curie. Les deux ayant obtenu ensemble



Citoyen-nes
engagé-es

le prix Nobel de physique. Nous savons que ce n'est pas évident de renommer une rue où se trouvent des habitations mais il serait intéressant d'y réfléchir.

Par contre, l'allée des Droits de l'Homme qui à l'heure actuelle n'a aucune plaque, pourrait devenir aisément l'allée des Droits des Femmes et des Hommes. Cette transformation est de moindre incidence vu qu'il n'y a aucune habitation.

Voici quelques propositions qui, nous l'espérons, seront retenues par la municipalité.

